



Région  
**Hauts-de-France**

Envoyé en préfecture le 09/01/2024

Reçu en préfecture le 09/01/2024

Publié le

ID : 059-200053742-20240109-24000064-AJ

SLO ✓

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021.01136 prenant acte de l'élection de Monsieur Xavier BERTRAND, en tant que Président du Conseil régional Hauts-de-France, en date du 2 juillet 2021,

Vu le décret n° 2016-152 du 11 février 2016 relatif aux centres de ressources, d'expertise et de performance sportives – CREPS, notamment son article R114-4.

**ARRETE** n° 24000064

ARTICLE 1er

Monsieur Antoine SILLANI est désigné comme représentant du Président de la Région Hauts-de-France au sein du Conseil d'Administration du centre de ressources, d'expertise et de performances sportives – CREPS de Wattignies, en qualité de titulaire.

ARTICLE 2

Ces dispositions prennent effet à compter du dépôt en Préfecture du présent arrêté.

ARTICLE 3

Madame la Directrice générale des services et Monsieur le Payeur régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le **09 JAN. 2024**

**Xavier BERTRAND**